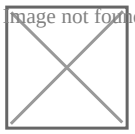

Séparation, quelle direction prendre ?

Par **karolina**, le **12/02/2019** à **13:52**

Bonjour,

Actuellement en séparation avec mon conjoint (pas mariés) dont 2 enfants en bas-âge, nous habitons actuellement le Sud (région natale de mon conjoint) sauf que me concernant je suis native de Normandie.

Ais-je le droit de retourner vivre en Normandie avec les enfants auprès de ma famille où dois-je rester vivre dans le Sud loin des miens ?, dois-je reprendre un emploi en priorité (car en congé parental jusqu'en Octobre 2019) où dois-je trouver un logement au plus vite ....?

Je ne sais plus quoi faire ni par ou commencer car mon conjoint profite de la situation pour me manipuler car seule et sans amis pour m'epauler, la situation est très dure pour moi.

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement

Par **youris**, le **12/02/2019** à **17:00**

bonjour,

si vous êtes des concubins, c'est à dire que vous vivez en union libre, vous pouvez faire ce que vous voulez.

par contre pour vos enfants communs avec votre concubin, en l'absence d'accord, vous devrez saisir le JAF.

vous ne pouvez pas priver vos enfants de leur père en vous éloignant de plusieurs centaines de kilomètres.

le père a autant de droit que vous, sur vos enfants.

salutations

Par **karolina**, le **13/02/2019** à **13:18**

Oui bien entendu, il est hors de question de privé mes enfants de leur père, ce n'est pas quelque chose qui fait partie de mon éducation mais malgré tout, le JAF me laissera t-il vivre auprès de ma famille avec mes enfants en Normandie (tout en respectant les droits du papa) ?

Par **youris**, le **13/02/2019** à **13:37**

respecter les droits du papa, cela signifie que vous devez lui permettre de les voir autant que vous et que vous êtes prête à prendre en charge tous les frais liés à votre éloignement.

devant le JAF, vous devrez prouver que vous avez le logement et les moyens pour cela.

Par **karolina**, le **13/02/2019** à **14:28**

Je comprends, après me concernant, je n'est jamais voulu me séparer de mon conjoint sauf que lorsqu'on c'est connu il était déjà papa d'une petite fille de 4 ans en garde alternée.
J'ai arrêté de travailler pour pouvoir m'occuper d'elle, j'ai donné tout ce que je pouvais pour leur apporter une meilleure vie et au jour d'aujourd'hui sa fille m'a tourné le dos car soit disant trop strict au niveau de l'éducation et a donc fini par retourner vivre avec sa maman ou elle fait se qu'elle veut, d'où la situation est très dure pour moi.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés